



Saint Denis, le 18 AOUT 2025

*Le Président*

Monsieur le Ministre,

Je viens vous faire part de ma profonde inquiétude et de celle du monde économique de notre territoire face aux orientations budgétaires envisagées pour 2026, qui semblent cibler particulièrement les Outre-mer.

En effet les initiatives que prend actuellement le gouvernement, notamment en pleine préparation du budget 2026, risquent, selon nous, d'aggraver le chômage, d'augmenter le niveau des prix, d'abîmer et de compliquer la vie des petites entreprises, et de compliquer les conditions de la production locale. Cette situation suscite une consternation généralisée au sein des milieux économiques et des entreprises.

Notre préoccupation majeure porte sur la menace d'augmentation massive des charges sociales sur les entreprises des Outre-mer, par la mise en cause de la Lodeom sociale. La Lodeom (Loi pour le développement économique des Outre-mer) est le principal dispositif de soutien à l'emploi et en faveur de la compétitivité des entreprises ultramarines. Elle permet aux entreprises de La Réunion, qui représentent 44% du total des exonérations Lodeom en 2023, de bénéficier d'une exonération partielle ou totale des cotisations patronales. Les établissements de moins de 11 salariés représentent 89% des bénéficiaires des exonérations Lodeom dans les DROM, soulignant l'importance de ce dispositif pour nos Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Amputer la Lodeom de plusieurs centaines de millions d'euros provoquerait une hausse brutale et inédite du coût du travail, qui se répercuterait inévitablement sur l'emploi et sur les prix.

Les conséquences seraient directes : aggravation du chômage, car il n'y aura plus d'embauches, et augmentation des prix, ce qui aggraverait le problème du pouvoir d'achat et de la vie chère.

En outre, cela mettrait en péril la production locale, principale bénéficiaire de la Lodeom.

Alors que les handicaps structurels, le chômage, la vie chère et la précarité minent déjà La Réunion, le gouvernement choisirait délibérément d'ébranler notre production locale et de casser la dynamique salariale du secteur privé.

Concernant l'évaluation des mesures d'exonération de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer menée par l'IGAS et l'IGF (novembre 2024), je prends note de ses conclusions. Le rapport indique que le coût des exonérations Lodeom s'est élevé à 1,5 milliard d'euros en 2023, en augmentation de 33,6 % depuis 2019.

**Monsieur Manuel VALLS**  
**Ministre des Outre-mer**  
**27 rue Oudinot**  
**75358 PARIS SP 07**

Il souligne également que les dispositifs Lodeom sont complexes et peu lisibles. Plus important encore, l'évaluation économétrique de la réforme des barèmes Lodeom en 2019 n'a pas mis en évidence d'effet significatif des exonérations sur l'emploi, les rémunérations ou les indicateurs de rentabilité des entreprises, à l'exception d'un effet négatif très limité pour les entreprises de 2 à 11 salariés affectées par la refonte des barèmes lorsque les exonérations ont diminué.

Ce dernier point est crucial : si une diminution des avantages peut avoir un impact négatif sur l'emploi des petites entreprises, une augmentation des charges sociales aujourd'hui, dans un contexte économique déjà fragile, aurait inévitablement des conséquences encore plus désastreuses.

Par ailleurs, le rapport reconnaît que les exonérations Lodeom sont un instrument de politique économique conçu pour compenser des facteurs exogènes spécifiques qui alourdissent le coût complet du travail. Ces facteurs, tels que l'insularité, l'éloignement géographique et les surcoûts structurels, persistent à La Réunion. L'économie de La Réunion est marquée par un taux de chômage toujours élevé (19,0 % en 2023) et un taux d'emploi plus faible (49 % en 2022) par rapport à l'Hexagone.

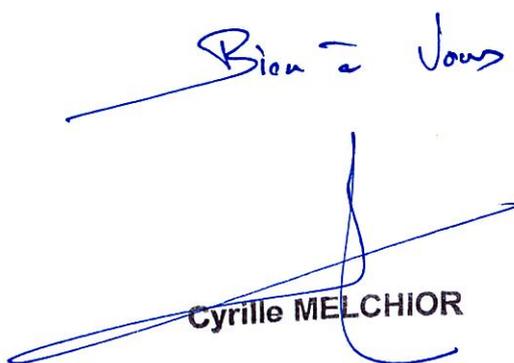
De plus, les salaires mensuels nets moyens du secteur privé à La Réunion sont apparus plus faibles (-3%) que ceux de la France hexagonale hors Île-de-France, contrairement à d'autres DROM. Le coût de la vie à La Réunion reste également supérieur, avec un écart de prix de 9,1% par rapport à la France hexagonale en 2022. Réduire ces compensations sans agir prioritairement sur ces facteurs exogènes serait une erreur stratégique aux conséquences lourdes.

J'en appelle à une réévaluation de ces orientations budgétaires et à une approche plus progressive et concertée avec les acteurs économiques locaux, comme le suggère d'ailleurs le rapport IGAS-IGF. Toute réforme des dispositifs d'exonération doit s'inscrire dans une vision stratégique partagée de développement territorial, au-delà des seuls aspects budgétaires, et prendre en compte les spécificités et les fragilités socio-économiques de La Réunion.

Je reste à votre entière disposition pour échanger sur ces points essentiels et contribuer à la recherche de solutions qui protègent l'emploi, le pouvoir d'achat et la production locale à La Réunion.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous



Cyrille MELCHIOR